

PROCESSUS DE BOLOGNE

L'enseignement supérieur européen en réforme... ...le Processus de Bologne

Objectifs :

Pour la réalisation d'un espace européen de l'enseignement supérieur (en 2010) il faut harmoniser les systèmes d'enseignement supérieur en proposant les mêmes diplômes partout en Europe et en facilitant le passage d'une université à l'autre, ce qui augmente la mobilité internationale des étudiants. Mais il faut aussi favoriser la coopération entre institutions, pays et systèmes nationaux en matière d'assurance qualité et augmenter la compétitivité de l'enseignement supérieur européen et son attractivité à l'échelle internationale pour que l'étudiant aura plus tard la possibilité d'accéder à un marché de l'emploi international.

Principes :

L'architecture des études supérieures est fondée sur 3 grades dont la dénomination varie selon le pays : Baccalauréat (ou Licence ou Bachelor), Master, Doctorat. Un système de diplômes facilement lisibles et comparables, avec un supplément au diplôme (SD), est adoptée et des compétences et connaissances transversales (langues, informatique, techniques de communication...) sont développées. La réforme permet aussi une organisation en semestres et en unités d'enseignement et une mise en place du système européen de crédits (ECTS).

Le crédit « ECTS » :

Le système européen de transfert de crédits ou « european credit transfert system » traduit la charge totale de travail et remplacera l'heure de cours traditionnelle. (1 crédit = 25 à 30 heures d'activités d'apprentissage). L'ECTS garantit la reconnaissance académique des études à l'étranger et permet de comparer les résultats d'un étudiant. On peut capitaliser les crédits, les compenser et les transférer dans toute l'Europe. L'ECTS garantit aussi souplesse et flexibilité ; la réforme va permettre d'adapter la formation à tous les rythmes d'apprentissage. La formation n'est plus comptée en années mais en crédits (1 année de formation = 60 crédits / 1 semestre = 30 crédits). Les nouvelles technologies sont mises à l'honneur et il est demandé plus d'autoformation et donc plus d'autonomie à l'étudiant.

Le Supplément au Diplôme (SD)

Le supplément au diplôme est une annexe descriptive qui permet de détailler la formation reçue à l'Université, les compétences acquises parce qu'on aura choisi une option plutôt qu'une autre. C'est une façon d'expliquer et de valoriser le contenu de sa formation.

Les équivalences avec l'ancien système

Les étudiants ayant entamé leurs études sous l'ancien régime obtiendront des équivalences afin de pouvoir transférer leurs acquis de l'ancien système vers le nou-

veau. Des comités d'équivalences établiront les correspondances entre l'ancien système et le nouveau.

BAMAD (Bachelor – Master – Doktorat)

En Allemagne ce système est déjà partiellement appliqué depuis 1998 aux universités et hautes écoles. Le premier diplôme (Bachelor) peut ainsi être obtenu après 6 à 8 semestres, puis on peut se spécialiser pour obtenir un Master après 2 à 4 semestres supplémentaires.

En Autriche, le nouveau système doit être appliqué au plus tard à partir de 2006. Actuellement, la nouvelle structure cohabite avec l'ancienne dans la plupart des universités et aux hautes écoles.

BMD (Baccalauréat – Master – Doctorat)

Au Luxembourg, depuis la création de l'Université du Luxembourg la nouvelle structure est en vigueur.

En Belgique cette structure s'applique à toute université et toute haute école et école supérieure. Le terme de Licence pour le 2e cycle est remplacé par un Master de 2 ans. Le 1er cycle est organisé depuis la rentrée 2004 et le 2e et 3e cycle restructurés au plus tard à partir de la rentrée 2007.

Aux Pays-Bas tout l'enseignement supérieur a adopté cette nouvelle architecture des diplômes. Celle-ci est en place depuis 2002.

La Suisse procède à une réforme en profondeur de l'enseignement supérieur et les études de bachelor et de master remplaceront les actuelles études de diplôme ou de licence. Certaines Facultés ont mis en place le système en 2004 et les autres adopteront les règlements nécessaires au plus tard à la fin 2005.

LMD (Licence – Master – Doctorat)

En France le système est appliqué de façon progressive. Chaque université est libre de son application et de son exécution, mais il doit être appliqué partout à partir de 2006. Le 1er cycle de deux ans (DEUG) va disparaître complètement et est remplacé par un 1er cycle Licence de 3 ans. On peut spécialiser ses études pendant 2 années supplémentaires avec un Master ce qui fait disparaître la Maîtrise, le DESS et le DEA.

En Espagne la réforme est déjà votée et donc les projets pilotes Bachelor/Master se multiplient à l'échelle nationale, et se terminent par l'adoption du système LMD.

Au Portugal, la majorité des universités fonctionnent déjà selon le nouveau système.

En Italie, avant le processus de Bologne, le système universitaire ne proposait aucun diplôme entre la matura (fin d'études secondaires) et la laurea (fin d'études universitaires). Depuis la rentrée 2002, la quasi-totalité des universités a abandonné les diploma universitario et laurea au profit des qualifications de la nouvelle structure.